

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1170^e séance, tenue le mardi 10 décembre 2024, à 14 heures, à salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry et par visioconférence

PRÉSENCES : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Pascale Lefrançois ; les présidentes, les présidents, des sous-commissions de la Commission des études : le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle et à la formation continue, Juan J. Torres Michel, la vice-rectrice adjointe aux études supérieures, Julie Carrier, le vice-recteur adjoint à la promotion de la qualité, Tony Leroux ; les doyennes, les doyens : Geneviève Saumier, Carmela Cucuzzella, Ahlem Ammar, Michel Janosz , Carl-Ardy Dubois, Jean-François Bouchard ; le représentant de l'École HEC Montréal : François Bellavance ; les membres du personnel enseignant nommés par l'Assemblée universitaire : Sophie Parent, David Lewis, Marie-Alice Belle, Françoise Guay ; les membres diplômés : Pascale Sirard, Benoît Lessard ; les membres du personnel de soutien et du personnel de la recherche : Isabelle Daoust, Martin Guimond ; les étudiantes, les étudiants : Ness Teboul, Isabelle Ouellette, Enrique Colindres ; les observatrices, les observateurs : Annik Gélineau, Pierrette Gaudreau, Alain Borsi (en l'absence de Stéphanie Gagnon)

INVITATIONS : pour la délibération CE-1170-5, des Études des études supérieures et postdoctorales : Daniel Lévesque, vice-recteur associé et directeur ; pour la délibération CE-1170-6.1, de la Faculté de médecine : France Daigle, professeure titulaire au Département de microbiologie, infectiologie et immunologie ; pour la délibération CE-1170-6.2, de la Faculté des sciences infirmières : Marjolaine Héon, vice-doyenne aux études de premier cycle, et Catherine Sarrazin, adjointe à la vice-doyenne ; pour les délibérations CE-1170-6.3 à 6.5, de la Faculté des arts et des sciences : Marie Achille, vice-doyenne aux études de premier cycle et à la réussite ; pour la délibération CE-1170-6.3, de la Faculté des arts et des sciences : Sonia Gauthier, professeure agrégée à l'École de travail social ; pour la délibération CE-1170-6.4, de la Faculté des arts et des sciences : Martin Carrier, conseiller aux programmes d'études et chargé de cours au Département de science politique ; pour la délibération CE-1170-6.6, de la Faculté de l'éducation permanente : Sabrina Desmarattes, conseillère à la réussite étudiante ; pour la délibération CE-1170-6.7, de la Faculté de l'éducation permanente : Anne-Camille Batail, responsable de programmes ; pour la délibération CE-1170-7.2, de la Faculté des sciences de l'éducation : Nathalie Loye, vice-doyenne au développement et à la formation continue ; pour la délibération CE-1170-8.1, de la Faculté de médecine : Julie Gosselin, vice-doyenne aux sciences de la santé et aux partenariats communautaires

ABSENCES : le recteur, Daniel Jutras ; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, Marie-Josée Hébert ; le vice-recteur à la planification et à la communication stratégiques, Jean-François Gaudreault-DesBiens ; les présidentes, les présidents, des sous-commissions de la Commission des études : la vice-rectrice adjointe à la recherche, Lucie Parent ; les doyennes, les doyens : Frédéric Bouchard, Patrick Cossette, Hugo Ciaburro, Simon De Denus, Nathalie Fernando, David Francoz, Sylvie Dubois ; la représentante et le représentant de l'École Polytechnique Montréal : Isabelle Villemure, François Guibault ; les membres du personnel enseignant nommés par l'Assemblée universitaire : Jesús Vázquez-Abad ; les membres du personnel de soutien et du personnel de la recherche : Bérengère Houzé ; les étudiantes, les étudiants : Justine Wu ; les observatrices, les observateurs : Nicole Languerand, Stéphanie Gagnon, Michèle Glémaud ; le secrétaire général, Alexandre Chabot

PRÉSIDENTE : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Pascale Lefrançois

SECRÉTAIRE : le secrétaire général adjoint, Simon Carrier

CHARGÉE DE COMITÉ : Danielle Salvail

CE-1170-1 ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1169^e séance tenue le 12 novembre 2024
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
5. Études supérieures et postdoctorales
Sous-commission des études supérieures
 - Politique sur le statut des stagiaires postdoctoraux (20.14) : proposition de modification à la politique et à son intitulé (*Politique sur le statut des personnes postdoctorantes à l'Université de Montréal*)
6. Rapport de la Sous-commission du premier cycle
 - 6.1 Faculté de médecine – Département de microbiologie, infectiologie et immunologie
 - Modification au programme de Baccalauréat en microbiologie et immunologie (1-500-1-0)
 - 6.2 Faculté des sciences infirmières
 - Modification aux programmes de Baccalauréat en sciences infirmières – formation intégrée DEC-Bac (1-630-1-2 et 1-630-1-9)
 - 6.3 Faculté des arts et des sciences – École de travail social
 - Modification aux programmes de Baccalauréat spécialisé en travail social (1-250-1-1 et 1-250-1-5)
 - 6.4 Faculté des arts et des sciences – Département de science politique
 - Modification au programme de Baccalauréat en études internationales (1-960-1-3) : création d'un cheminement *Honor*
 - 6.5 Faculté des arts et des sciences – FAS Direction et SAFIRE
 - Modification aux programmes de l'Année préparatoire (1-955-4-1) et de Baccalauréats quatre ans (1-990-1-0 ; 1-990-1-1 ; 1-990-1-2), et modification au répertoire de cours
 - 6.6 Faculté de l'éducation permanente
 - Modification aux programmes de Certificat d'études individualisées ès sciences (1-962-5-1 et 1-962-5-6)
 - 6.7 Faculté de l'éducation permanente
 - Modification au programme Accès – FEP (1-955-4-6)
7. Rapport de la Sous-commission des études supérieures
 - 7.1 Faculté des arts et des sciences – Direction
 - Création d'un Microprogramme de deuxième cycle en santé mentale forensique (2-242-6-0)
 - 7.2 Faculté des sciences de l'éducation – Direction
 - Programme de Maîtrise en éducation : création d'une option Enseignement supérieur (2-832-1-1)
 - Modification au programme de DESS en enseignement supérieur (2-832-1-2)
8. Processus institutionnel d'évaluation des programmes d'études : plans d'action facultaires
 - 8.1 Faculté de médecine
 - Plan d'action préparé dans le cadre de l'agrément des programmes de physiothérapie
 - 8.2 Faculté des arts et des sciences
 - Plan d'action préparé dans le cadre de l'évaluation périodique des programmes de physique
9. Affaires diverses
10. Prochaine séance régulière
11. Clôture de la séance

CE-1170-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1169^e SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2024

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1169^e séance, tenue le 12 novembre 2024, tel que présenté.

CE-1170-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant du procès-verbal de la 1169^e séance. Le secrétaire général adjoint, Simon Carrier, en fait la présentation.

CE-1170-4 INFORMATION ET QUESTIONS

Une question portant sur le statut de demandes relatives à une situation de handicap en regard des objectifs et exigences de cours, on rappelle que le service de Soutien aux personnes étudiantes en situation de handicap des Services à la vie étudiante-SVI exerce un rôle de conseil et de recommandation d'accommodements s'il y a lieu. Ces modalités ne doivent pas entrer en conflit avec les objectifs d'un cours. Une recommandation peut être adaptée après discussion avec la conseillère ou le conseiller. On invite à se référer à la Politique-cadre sur l'intégration des étudiantes et des étudiants en situation de handicap à l'Université de Montréal (10.25).

Sur les mesures ministérielles relatives aux seuils d'accueil d'étudiantes et d'étudiants internationaux (CE-1168-4.4 ; CE-1169-4), la présidente, Pascale Lefrançois, mentionne qu'à cette étape, l'Université ne dispose pas d'éléments d'information suffisants sur la mise en œuvre de ces mesures. Des représentations ont été effectuées auprès des ministères concernés.

CE-1170-5 Études supérieures et postdoctorales

Sous-commission des études supérieures

- Politique sur le statut des stagiaires postdoctoraux (20.14) : proposition de modification à la politique et à son intitulé (*Politique sur le statut des personnes postdoctorantes à l'Université de Montréal*)

2024-A0033-1170-210, 210.1, 210.2

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures, Julie Carrier, présente ce point. Pour cette présentation, la Commission reçoit Daniel Lévesque, vice-recteur associé et directeur des Études supérieures et postdoctorales-ESP.

Le projet propose la mise à jour de la Politique sur le statut des stagiaires postdoctoraux (20.14), en vue d'actualiser la définition des statuts et des règles régissant l'admission et le suivi des personnes postdoctorantes à l'Université de Montréal. Les points principaux de la mise à jour ont porté sur : la dénomination du statut ; la période d'éligibilité ; la durée maximale d'admissibilité ; la clarification des statuts des personnes postdoctorantes ; la mise à jour du processus d'admission ; l'ajustement des critères pour les demandes de prolongation exceptionnelle d'éligibilité au statut ; la clarification des attestations disponibles. Dans la perspective privilégiée par la mise à jour proposée, l'intitulé de la politique sera modifié pour *Politique sur le statut des personnes postdoctorantes à l'Université de Montréal*. Un plan de communication est prévu en regard des nouvelles modalités. Le projet de modification a

fait l'objet de consultations auprès des secteurs concernés de la Direction des ressources humaines (Division Avantages sociaux-Conseils et Division des relations de travail). La présentation reporte aux documents 2024-A0033-1170-210 (projet de modification et recommandation de la Sous-commission des études supérieures) et 2024-A0033-1170-210.1 (sommaire décisionnel), et est accompagnée de diapositives projetées en partage d'écran. Le document 2024-A0033-1170-210.2 présente le texte actuel de la Politique.

La Commission est invitée à se prononcer sur le projet de modification de la Politique, aux fins de sa recommandation d'adoption par le Conseil de l'Université.

En réponse à des questions présentées, des précisions portent sur la situation du statut postdoctoral dans les centres de recherche et les centres affiliés (statut comme employé et statut inscrit aux ESP) ; sur la possibilité d'ajouter des précisions aux définitions et de prévoir leur ordonnancement en regard du plan de communication, lequel apparaît crucial ; en lien avec ce sujet, on prévoit également une mise à jour du site d'information sur les stages. À la suite d'une remarque d'ordre général, on prend note d'ajouter, lorsqu'il y a lieu, des éléments de contexte ou d'historique au sommaire décisionnel, et de préciser les instances ou organismes désignés par des sigles ou des abréviations.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, la Commission des études recommande au Conseil de l'Université d'approuver la proposition de modification à la Politique sur le statut des stagiaires postdoctoraux (20.14), devenant la *Politique sur le statut des personnes postdoctorantes à l'Université de Montréal*, conformément au document 2024-A0033-1170-210 et ses annexes, déposés aux archives.

CE-1170-6 Rapport de la Sous-commission du premier cycle

Le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle et à la formation continue, Juan J. Torres Michel, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 6.1 et 6.7.

La vice-doyenne aux sciences fondamentales de la Faculté de médecine, Pierrette Gaudreau, présente le projet inscrit au point 6.1. Pour cette présentation, la Commission reçoit, de cette Faculté, France Daigle, professeure titulaire au Département de microbiologie, infectiologie et immunologie.

Pour la présentation du projet inscrit au point 6.2, la Commission reçoit, de la Faculté des sciences infirmières : Marjolaine Héon, vice-doyenne aux études de premier cycle, et Catherine Sarrazin, adjointe à la vice-doyenne.

Pour la présentation des projets inscrits aux points 6.3 à 6.5, la Commission reçoit, de la Faculté des arts et des sciences : Marie Achille, vice-doyenne aux études de premier cycle et à la réussite, ainsi que Sonia Gauthier, professeure agrégée à l'École de travail social (point 6.3), et Martin Carrier, conseiller aux programmes d'études et chargé de cours au Département de science politique (point 6.4).

Le doyen de la Faculté de l'éducation permanente, Michel Janosz, présente les projets inscrits aux points 6.6 et 6.7. Pour ces présentations, la Commission reçoit, de cette Faculté, Sabrina Desmarattes, conseillère à la réussite étudiante (point 6.6), et Anne-Camille Batail, responsable de programme (point 6.7).

CE-1170-6.1 Faculté de médecine – Département de microbiologie, infectiologie et immunologie

- Modification au programme de Baccalauréat en microbiologie et immunologie
(1-500-1-0)

2024-A0033-1170-214, 214.1

La modification au programme de Baccalauréat en microbiologie et immunologie donne suite aux travaux du comité de programme ainsi qu'aux recommandations découlant du processus institutionnel d'évaluation, et porte principalement sur la création, l'ajout et l'abolition de cours, le réaménagement des blocs de cours (ajout, retrait ou déplacement de cours) et la modification du cheminement type (permutation de certains cours afin de rééquilibrer le niveau de difficulté et le nombre de crédits offerts). Quatre nouveaux cours de sigle BCM sont créés, venant bonifier les contenus de formation en rédaction de rapport de laboratoire, en recherche de l'information scientifique fiable, et en formation technique avancée. Six cours existants, de sigles variés (BCM, BIO, DRT, RED, PBC) sont ajoutés à des blocs de cours à option. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2025. La présentation reporte au document 2024-A0033-1170-214.

En réponse à des questions présentées, des précisions sont apportées sur les appellations des orientations, une recommandation ayant porté sur ce point (à cette étape, les orientations concernées sont maintenues et des modalités pour améliorer l'information relative à ces cheminements seront définies), et sur le déplacement du cours BIO 2350 relevant du Département de sciences biologiques de la Faculté des arts et des sciences (le bloc 01b ayant été aboli, ce cours a été déplacé au bloc 95B).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Baccalauréat en microbiologie et immunologie (1-500-1-0), au Département de microbiologie, infectiologie et immunologie de la Faculté de médecine, conformément au document 2024-A0033-1170-214.

CE-1170-6.2 Faculté des sciences infirmières

- Modification aux programmes de Baccalauréat en sciences infirmières – formation intégrée DEC-Bac (1-630-1-2 et 1-630-1-9)

2024-A0033-1170-215, 215.1

La modification aux programmes de Baccalauréat en sciences infirmières – formation intégrée DEC-Bac se pose en continuité de la modification apportée aux programmes de la formation initiale, adoptée en 2024 (CE-1161-5.1, 2024-01-23), et en propose une refonte correspondante, en lien avec le Plan d'action 2020-2025 de la Faculté et le développement de curriculums de formation pertinents et engagés en regard des perspectives sociales et scientifiques visées. Les programmes respectent les normes d'agrément en vigueur de l'organisme concerné (Association canadienne des écoles de sciences infirmières–ACÉSI), et mènent à l'obtention d'un diplôme correspondant aux exigences de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec. Comme pour les programmes de formation initiale, la modification prend appui sur le nouveau référentiel de compétences qui a été développé (Annexe 2). Des profils de fin d'année pour chacune des trois années du baccalauréat ont également été élaborés (Annexe 3). Pour les programmes de la formation intégrée, ces profils restent les mêmes que pour le programme de formation initiale, mais le

programme est amorcé à la deuxième année. La nouvelle version du programme totalisera 105 crédits (comparativement à 103 crédits dans la version actuelle), et comportera deux orientations (l'orientation Cheminement *Honor* est abolie, la modalité du parcours RECI [Recherche et création, communautaire, international] s'étant avérée plus adéquate pour l'intégration d'une formation à la recherche dans le parcours du programme). L'implantation des programmes modifiés est prévue au trimestre d'automne 2025. La présentation reporte au document 2024-A0033-1170-215.

On prend note d'une suggestion de reformulation pour l'appellation de certaines compétences (dans une perspective d'actualisation continue du référentiel). Des précisions portent sur les éléments à indiquer dans les plans de cours cadre (comparativement aux plans de cours spécifiques). Une information porte sur les travaux prévus relativement à l'actualisation de la formation DEC-Bac, en lien avec le Ministère et avec les cégeps et collèges offrant cette passerelle. Des explications portent sur les éléments des plans cadre relatifs à la répartition des évaluations. Sur les modalités des cours, on précise qu'une formule hybride est favorisée (plutôt qu'une modalité uniquement en ligne), pouvant comporter des activités synchrones et asynchrones selon les cas ; cette approche constitue un élément distinctif de la Faculté en regard de la compétition.

La Commission félicite la Faculté pour la qualité de la refonte proposée.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification aux programmes de Baccalauréat en sciences infirmières – formation intégrée DEC-Bac (1-630-1-2 et 1-630-1-9) – comportant l'abolition de l'orientation Cheminement *Honor* (segment 82)–, à la Faculté des sciences infirmières, conformément au document 2024-A0033-1170-215.

CE-1170-6.3 Faculté des arts et des sciences – École de travail social
- Modification aux programmes de Baccalauréat spécialisé en travail social
 (1-250-1-1 et 1-250-1-5)

2024-A0033-1170-216, 216.1

La modification aux programmes de Baccalauréat spécialisé en travail social s'inscrit dans un processus continu d'évaluation et d'amélioration de l'offre de formation, et propose des ajustements aux cours, dans une perspective de mise à jour des contenus et d'ajout de nouveaux contenus liés à des thématiques et expertises actuelles (dont la décolonisation et des pratiques spécifiques). Dans ce cadre, trois nouveaux cours de sigle SVS sont créés, et huit sont abolis et remplacés par de nouveaux cours (actualisation des contenus des cours abolis). Un bloc de cours au choix est ajouté à la structure (bloc 01Z), afin d'élargir l'offre de cours multidisciplinaires (en plus des cours complémentaires du bloc de cours à option 01Y). La modification propose également le retrait du cheminement International, celui-ci recevant peu d'inscriptions et ne répondant pas adéquatement aux objectifs de formation recherchés ni aux intérêts actuels de stage. Les trois cours réservés à ce cheminement sont abolis. L'implantation des programmes modifiés est prévue au trimestre d'automne 2025. La présentation reporte au document 2024-A0033-1170-216.

Une remarque d'ordre général porte sur le cours HOR 1200, lequel peut accueillir des étudiantes et des étudiants d'autres facultés, et peut donc être intégré à la structure d'un programme comme cours à option ou cours au choix.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification aux programmes de Baccalauréat spécialisé en travail social (1-250-1-1 et 1-250-1-5) –comportant l'abolition du cheminement International–, à l'École de travail social de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2024-A0033-1170-216.

CE-1170-6.4 Faculté des arts et des sciences – Département de science politique

- Modification au programme de Baccalauréat en études internationales (1-960-1-3) : création d'un cheminement *Honor*

2024-A0033-1170-217, 217.1

La modification au programme de Baccalauréat en études internationales propose principalement la création d'un cheminement *Honor*, afin de répondre à une demande croissante en regard d'un cheminement qui soit plus approfondi en recherche, et afin de valoriser l'expérience étudiante de ce programme dans la formation à la recherche et la préparation à la poursuite des études aux cycles supérieurs. La structure du cheminement *Honor* comportera 27 crédits de cours obligatoires, de 27 à 39 crédits de cours à option (incluant 6 crédits dans le bloc 01V et 3 crédits dans le bloc 01W), et un maximum de 6 crédits de cours au choix, complétés selon les modalités prescrites (incluant les exigences de sélection pour le cheminement et l'accès aux séminaires d'études supérieures). Deux séminaires d'initiation à la recherche sont créés pour le cheminement (INT 4001 et INT 4002). En plus des ajouts de cours prévus aux blocs réservés au cheminement *Honor*, des cours de sigles ECN et HST sont ajoutés au bloc 01C. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2025. La présentation reporte au document 2024-A0033-1170-217.

En réponse à des questions présentées, des précisions sont apportées sur les modalités des cours INT 4001 et INT 4002, sur les contenus en sociologie répartis dans plusieurs cours du programme, et sur les modalités d'inscription aux séminaires pouvant être choisis dans le cheminement *Honor*.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Baccalauréat en études internationales (1-960-1-3) : création d'un cheminement *Honor*, au Département de science politique de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2024-A0033-1170-217.

CE-1170-6.5 Faculté des arts et des sciences – FAS Direction et SAFIRE

- Modification aux programmes de l'Année préparatoire (1-955-4-1) et de Baccalauréats quatre ans (1-990-1-0 ; 1-990-1-1 ; 1-990-1-2), et modification au répertoire de cours

2024-A0033-1170-218, 218.1

La modification aux programmes de l'Année préparatoire et des Baccalauréats quatre ans donne suite à des recommandations émises dans le cadre du processus institutionnel d'évaluation. Principalement, le projet propose la création du cours FAS 1919–*Initiation aux études universitaires*, remplaçant le cours FAS 1901, aboli, et son intégration à la structure des programmes. Offert exclusivement en ligne, le cours FAS 1919 proposera des contenus liés à des thématiques, compétences, notions et méthodes venant soutenir le processus d'intégration aux études universitaires (tronc commun), associés à une série d'options correspondant à l'orientation choisie (arts et lettres, sciences humaines ou sciences naturelles et formelles). Un ajustement porte sur le retrait de trois cours de sigle FRA du bloc 01B des trois programmes de Baccalauréat quatre ans, et sur la modification afférente au règlement propre à ces programmes. L'implantation des programmes modifiés est prévue au trimestre d'automne 2025. La présentation reporte au document 2024-A0033-1170-218.

En réponse à des questions présentées, une précision porte sur le nombre de crédits des blocs 71F et 72F du programme de l'Année préparatoire (le nombre minimal de crédits à suivre dans ces blocs devra être validé), et sur les modalités des cours offerts en ligne (coordonnés par un membre du corps professoral ou du corps enseignant).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification aux programmes de l'Année préparatoire (1-955-4-1) et de Baccalauréats quatre ans (1-990-1-0 ; 1-990-1-1 ; 1-990-1-2), et la modification au répertoire de cours, à la Faculté des arts et des sciences (FAS–Direction et SAFIRE), conformément au document 2024-A0033-1170-218.

CE-1170-6.6 Faculté de l'éducation permanente

- Modification aux programmes de Certificat d'études individualisées ès sciences (1-962-5-1 et 1-962-5-6)

2024-A0033-1170-219, 219.1

La modification aux programmes de Certificat d'études individualisées ès sciences propose la mise à jour des cours constituant les différentes concentrations des programmes, plusieurs modifications aux cours ayant été apportées au fil du temps. Parallèlement, des ajustements ont été effectués afin que toutes les concentrations soient à jour et répondent aux besoins actuels de formation. L'implantation des programmes modifiés est prévue au trimestre d'été 2025. La présentation reporte au document 2024-A0033-1170-219.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification aux programmes de Certificat d'études individualisées ès sciences (1-962-5-1 et 1-962-5-6), à la Faculté de l'éducation permanente, conformément au document 2024-A0033-1170-219.

CE-1170-6.7 Faculté de l'éducation permanente

- Modification au programme Accès – FEP (1-955-4-6)

2024-A0033-1170-220, 220.1

La modification au programme Accès-FEP répond aux recommandations issues du processus institutionnel d'évaluation des programmes d'études, indiquant la nécessité de bonifier l'offre de cours à option (bloc B), de manière à assurer le développement et la mise en pratique de compétences transversales, et de manière à assurer une formation permettant de répondre aux exigences préalables à certains programmes, d'explorer de nouveaux domaines d'études et de compétences, et de renforcer des apprentissages favorisant la réussite dans un programme régulier. Des cours de sigles CRE, REI, SPU, PSY, ORA, CRI et FRA sont ainsi ajoutés à la structure. Des modifications sont proposées aux dispositions réglementaires propres au programme (articles 8.5 et 6.9). L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2025. La présentation reporte au document 2024-A0033-1170-220.

En réponse à une question présentée, il est mentionné que la recommandation formulée dans le cadre de l'évaluation du programme, sur l'ajout de contenus relatifs aux relations avec les Premiers Peuples–RPP, a été prise en compte ; à cette étape, on n'a pas identifié un cours spécifique ; certains cours présentent des contenus relatifs à ce sujet, dont le cours SPU 1020G. Vu le retrait du cours IFT 1986 au bloc 70B, on invite à vérifier si d'autres cours relevant du Département d'informatique et de recherche opérationnelle de la Faculté des arts et des sciences pourraient s'avérer pertinents pour le programme.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme Accès–FEP (1-955-4-6), à la Faculté de l'éducation permanente, conformément au document 2024-A0033-1170-220.

CE-1170-7 Rapport de la Sous-commission des études supérieures

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures, Julie Carrier, fait une présentation générale du projet inscrit au point 7.2. L'étude du projet inscrit au point 7.1 est reportée.

La doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation, Ahlem Ammar, présente le projet inscrit au point 7.2. Pour cette présentation, la Commission reçoit, de cette Faculté, Nathalie Loyer, vice-doyenne au développement et à la formation continue.

CE-1170-7.1 Faculté des arts et des sciences – Direction

- Création d'un Microprogramme de deuxième cycle en santé mentale forensique
(2-242-6-0)

2024-A0033-1170-211

L'étude de ce point est reportée.

CE-1170-7.2 Faculté des sciences de l'éducation – Direction

- Programme de Maîtrise en éducation : création d'une option Enseignement supérieur (2-832-1-1)
- Modification au programme de DESS en enseignement supérieur (2-832-1-2)

2024-A0033-1170-212, 2024-A0033-1170-213

L'ajout d'une nouvelle option Enseignement supérieur à la structure du programme de Maîtrise en éducation s'inscrit dans la continuité de programmes existants en enseignement supérieur (Microprogramme de deuxième cycle et programme de DESS). Répondant à des besoins de formation reconnus et permettant d'assurer un continuum de formation aux études supérieures dans ce domaine, la nouvelle option propose une formation ciblée pour la formation, ou pour la formation continue ou complémentaire, de cadres et de professionnels de l'enseignement supérieur, portant sur des contenus liés aux fondements théoriques et conceptuels nécessaires à une analyse approfondie des situations professionnelles et des différents enjeux contemporains propres au champ de l'enseignement supérieur. Constituée d'un tronc commun et de deux concentrations (*Enseignement* et *Administration*), la structure de la nouvelle option totalise 45 crédits (de 15 à 18 crédits de cours obligatoires, de 24 à 30 crédits de cours à option, et d'un maximum de 3 crédits de cours au choix). L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2025. La présentation reporte au document 2024-A0033-1170-212.

La modification au programme de DESS en enseignement supérieur vise principalement à assurer la cohérence des cours de ce programme avec ceux du Microprogramme de deuxième cycle correspondant (structure de programmes gigognes). Deux cours existants sont ajoutés à la structure (blocs 70C1C et 01C), et des ajustements sont apportés au nombre de crédits de certains blocs de cours ainsi qu'au nombre de crédits des segments du programme. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2025. La présentation reporte au document 2024-A0033-1170-213.

On prend note de vérifications à effectuer sur des formulations techniques.

On souligne la pertinence d'intégrer à la formation des composantes et des objectifs liés à la thématique du développement durable.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve, à la Faculté des sciences de l'éducation (Direction) :

- la création d'une option Enseignement supérieur au programme de Maîtrise en éducation (2 832 1-1), conformément au document 2024-A0033-1170-212,
- la modification au programme de DESS en enseignement supérieur (2-832-1-2), conformément au document 2024-A0033-1170-213.

CE-1170-8 Processus institutionnel d'évaluation des programmes : plans d'action facultaires

Le vice-recteur adjoint à la promotion de la qualité, Tony Leroux, fait une présentation générale des sujets inscrits aux points 8.1 et 8.2.

Pour la présentation du plan d'action inscrit au point 8.1, la Commission reçoit Julie Gosselin, vice-doyenne aux sciences de la santé et aux partenariats communautaires de la Faculté de médecine.

La vice-doyenne aux études de cycles supérieurs et à l'engagement communautaire de la Faculté des arts et des sciences, Sophie Parent, présente le plan d'action inscrit au point 8.2.

CE-1170-8.1 Faculté de médecine

- Plan d'action préparé dans le cadre de l'agrément des programmes de physiothérapie

2024-A0033-1170-204, 204.1

Le plan d'action mentionné porte sur les programmes du continuum baccalauréat-maîtrise en physiothérapie, évalués dans le cadre du processus d'agrément, lequel a été complété et sera valide jusqu'en 2030. L'organisme d'agrément évalue principalement : les critères liés aux effectifs étudiants et professoraux, incluant la qualité des programmes ; les critères liés à la justice sociale, aux droits de la personne, à l'équité, à la diversité et à l'inclusion, incluant les relations avec les Premiers Peuples ; les critères évaluant les liens avec les milieux cliniques. Le plan d'action identifie quatre objectifs afin de répondre aux recommandations et constats issus du processus d'évaluation (recrutement professoral ; distribution équitable de la charge de travail professoral ; processus itératif pour le maintien des relations avec les Premiers Peuples, en cohérence avec le plan d'action facultaire ; mise en œuvre de pratiques fondées sur la justice sociale), ainsi que les actions et priorités afférentes. La présentation reporte au document 2024-A0033-1170-204 ; le document 2024-A0033-1170-204.1 présente le rapport d'analyse et de statut d'agrément de l'Agrément de l'enseignement de la physiothérapie au Canada-AEPC.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le Plan d'action de la Faculté de médecine, préparé dans le cadre de l'agrément des programmes de physiothérapie, conformément au document 2024-A0033-1170-204.

CE-1170-8.2 Faculté des arts et des sciences

- Plan d'action préparé dans le cadre de l'évaluation périodique des programmes de physique

2024-A0033-1170-207, 207.1

Le plan d'action mentionné porte sur les programmes de premier cycle et de cycles supérieurs en physique (Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Physique ; Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Physique et Informatique ; Baccalauréat spécialisé, Majeure et Mineure en physique ; Maîtrise et Doctorat en physique). Les points forts identifiés dans le cadre du processus d'évaluation ont reconnu la qualité de l'environnement d'enseignement et de recherche du Département de physique ; l'expertise des corps professoral et enseignant ; l'accès à des ressources matérielles de qualité en

soutien à la formation. Les actions définies en regard des recommandations ont été articulées en fonction de onze objectifs, portant, notamment, sur : la révision des orientations et des options des programmes, ainsi que des contenus ; les modalités d'intégration des nouvelles étudiantes et des nouveaux étudiants ; l'arrimage entre la formation en physique et les formations en mathématiques et en informatique ; les modalités de soutien au cheminement étudiant ; le développement d'une approche d'amélioration continue de la formation (méthodes d'évaluation, formation aux compétences professionnelles, etc.) ; le financement étudiant ; la transition professionnelle. Un enjeu est lié à la disponibilité des espaces physiques. La présentation reporte au document 2024-A0033-1170-207 ; le document 2024-A0033-1170-207.1 présente le rapport synthèse de la Sous-commission d'évaluation des programmes.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le Plan d'action de la Faculté des arts et des sciences, préparé dans le cadre de l'évaluation périodique des programmes de physique, conformément au document 2024-A0033-1170-207.

CE-1170-9 Affaires diverses

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1170-10 PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance prévue au calendrier aura lieu le mardi 21 janvier 2025, à 14 heures.

CE-1170-11 CLÔTURE DE LA SÉANCE

La présidente remercie les membres de leur patience dans l'étude des nombreux projets et souligne la qualité et la rigueur de leur participation aux travaux de la Commission et des solutions proposées dans ce cadre.

La séance est levée à 16 heures 35.

Adopté tel que présenté, à l'unanimité, le 21 janvier 2025 – délibération CE-1171-2

La présidente,

Pascale Lefrançois

Le secrétaire général,

Alexandre Chabot